



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## sécurité

Question écrite n° 87025

### Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé du logement et de l'urbanisme sur l'application de la loi du 2 juillet 2003 concernant la sécurité des ascenseurs existants. Il souhaiterait avoir un bilan de l'application de ladite loi à ce jour.

### Texte de la réponse

Un bilan de l'application de la loi du 2 juillet 2003 concernant la sécurité des ascenseurs existants a été réalisé en 2006. Il a été suivi d'un deuxième bilan en 2008. Ces bilans sont accessibles sur le site Internet du ministère chargé du logement et de l'urbanisme <http://www.logement.gouv.fr/>. Ils prévoient en particulier que les travaux de sécurité de la première phase, s'achevant le 31 décembre 2010, seront réalisés sur 90 % des ascenseurs concernés par ces travaux. Un troisième bilan est en cours de réalisation. Il permettra de préciser cette évaluation et d'estimer également l'avancement des travaux de la deuxième phase dont l'achèvement est prévu le 3 juillet 2013.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 87025

**Rubrique :** Logement

**Ministère interrogé :** Logement et urbanisme

**Ministère attributaire :** Logement et urbanisme

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 août 2010, page 9427

**Réponse publiée le :** 23 novembre 2010, page 12953